

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

.....

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation : 30 novembre 2022
Date de l'affichage : 30 novembre 2022
Nombre de conseillers en exercice : 68
Nombre de conseillers présents : 44 + 1 suppléé + 6 pouvoirs
Nombre de conseillers votants : 51

OBJET : RENOVATION EXTENTION DU SIEGE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES – MAITRISE D'ŒUVRE – AVENANT N°1
--

Numéro de la Délibération : 071222-DC-130

L'an deux mille vingt-deux, le sept décembre, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Puisseux-le-Hauberger, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Etaient présents :

Mmes Dominique MARGERIE, Lydia BORDERES, Marie-France SERRA, Doriane FRAYER, Nathalie SABOT, Josiane VANDRIESSCHE, Danielle DEBLIECK, Christelle GAUVIN, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Angélique ANDRE.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Patrick CORBEL, Jean-Jacques DUMORTIER, Francis CHABLE, David LAZARUS, Patrice GOUIN, Marc VIRION, Rafaël DA SILVA, Guillaume NICASTRO, Alain GUERINET, Hubert CABORDEL, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Pascal POULET, Ludovic GORINE, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Jean-Louis GOUPIL, Bernard ONCLERCQ, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Bruno CALEIRO, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Jean VERTADIER, Christophe DURAND, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

Etaient absents :

Mmes Christine MARIENVAL, Carine LUGEZ, Isabelle VILAREM, Maud MATHONAT, Viviane AKAKPOVI, Caroline MARTIN, Thérèse-Marie DESCATOIRE (démissionnaire), Annie BLANQUET, Michèle BRICHEZ, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Nathalie GALINDO, Véronique PAUL, Françoise TESTART, Christèle MARIN, Nicole ROBERT.

MM. Kévin POTET, Gérard PIEUX, Sébastien FERNET, Charles-Antoine de NOAILLES, Denis JACOB, Thierry DEVILLARD, Robert JOYOT, Philippe ELOY, Philippe BOURLETTE.

Dont suppléés :

- Mme Michèle BRICHEZ par Bernard HUGUET.

Dont représentés :

- Mme Isabelle VILAREM par M. Jean-Jacques DUMORTIER.
- Mme Maud MATHONAT par M. Guillaume NICASTRO.
- Mme Viviane AKAKPOVI par M. Marc VIRION.
- Mme Marie-Thérèse LECERVOISIER par M. Alain DUCLERCQ.
- Mme Véronique PAUL par M. Pierre DESLIENS.
- Mme Nicole ROBERT par M. Christophe DURAND.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie NIGAY, conseiller de la commune de ERCUIS.

**OBJET : RENOVATION EXTENTION DU SIEGE DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES – MAITRISE D'ŒUVRE – AVENANT N°1**

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales ;
- Le code de la commande publique ;
- La délibération n° 161221-DC-III.1 du 16 décembre 2021 approuvant l'opération de rénovation-extension du siège social de la CCT ;
- La délibération n°240322-DC-66 du 24 mars 2022 relative à la signature du marché de maîtrise d'œuvre avec le groupement BAETZ et CHARDIN / ITE / CTEK ;
- L'avis favorable de la commission finances en date du 1^{er} décembre 2022 ;
- L'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres lors de sa séance du 29 novembre 2022 ;

Considérant :

- La validation par la CCT de l'Avant-Projet Sommaire le 28 septembre 2022 ;
- La remise par le maître d'œuvre de l'Avant-Projet Définitif le 21 novembre 2022 ;
- L'article 8.1.2 du cahier des clauses administratives particulières du marché ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

- **VALIDE** l'avant-projet définitif relatif à la rénovation-extension du siège de la Thelloise ;
- **APPROUVE** le montant du coût prévisionnel des travaux fixé à 2 872 718 € HT, sur lequel s'engage le maître d'œuvre ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1 au marché de Maîtrise d'œuvre pour la rénovation et l'extension du siège social de la CCT, fixant le forfait définitif de rémunération à 244 181,03 € HT, soit 8,5% du montant de l'APD ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter le concours financier de l'ensemble des partenaires susceptibles de financer cette rénovation extension (Etat, Région Hauts de France, Conseil Départemental de l'Oise, fonds européen...).

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20221207-071222-DC-130-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/12/2022

Affichage : 12/12/2022